



Quel avenir pour la culture dans les territoires ?

Rassemblement de tous les acteurs du champ culturel à 10h00 le 27 février devant le conseil régional de PACA

En France, la compétence culture est historiquement partagée entre l'État et les Collectivités territoriales. Depuis la réforme territoriale de 2016, le ministère de la Culture en région subit des attaques sans précédent touchant à son organisation et à son fonctionnement, portant atteinte aux liens très forts et essentiels entre la population et le service public. Ces déstructurations successives mettent en péril la qualité du service public, altèrent les conditions de travail de ses agents et hypothèquent l'avenir du ministère de la Culture et de ses politiques nationales en région.

En 2020 et à l'horizon de 2022, ce sont les services centraux et déconcentrés du Ministère qui "*en même temps*" font face à de nouvelles agressions. Ainsi en affaiblissant les moyens, c'est tout l'échelon régional du ministère qui se trouve fragilisé à son tour.

Et maintenant, c'est le projet de loi 3D (Décentralisation, Différenciation, Déconcentration) qui interroge le devenir des politiques publiques nationales et leur articulation avec les politiques territoriales culturelles (communes, EPCI, départements et régions).

Ces projets s'inscrivent dans une précarité grandissante du statut général de la Fonction publique et sont susceptibles d'altérer les fondements et les principes républicains du service public. C'est bien la question de l'égalité de traitement, de la neutralité du service public et le maillage culturel des territoires qui est posée.

Les politiques d'austérité menées depuis plusieurs années imposent des contraintes très fortes sur la mise en œuvre des politiques nationales dans les territoires et sur les collectivités territoriales.

C'est dans ce contexte que le président du Conseil Régional de PACA a récemment demandé que la compétence culture de l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles) soit décentralisée signifiant un transfert des moyens humains et financiers à la Région PACA.

Comment garantir alors la protection du patrimoine, soutenir la création artistique, favoriser le droit d'accès à la culture de la population et l'indépendance de l'audiovisuel public local quand l'État lui-même se verrait amputé de sa capacité à agir ? Les principes d'exception culturelle et de diversité seraient remis en cause par l'absence de politiques nationales, d'expertises de haut niveau et par l'abandon du champ culturel aux seules lois du marché.

Pour répondre à ces attaques systémiques, qui en PACA trouvent aujourd'hui une résonance toute particulière, l'intersyndicale CGT FSU UNSA du ministère de la Culture organise le 27 février une action unitaire de tous les secteurs du ministère et du champ culturel.

Elle vous propose de vous retrouver à 10h00 devant le Conseil Régional de PACA (27 Place Jules Guesde – 13002 Marseille) puis d'échanger à 14h à l'UD CGT 13 (23 Bld Charles Nedelec 13003 Marseille) pour en débattre et organiser la riposte.